

Délibération 2022-17-CA P

Séance du 10 mars 2022

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Aides spécifiques aux étudiants de l'Institut Sociétés et Humanités (ISH)

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans l'amphithéâtre 500 du bâtiment Matisse sur le site du Mont Houy le jeudi 10 mars 2022 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président.

Le quorum étant atteint,

Vu l'article L 821-1 du code de l'éducation ;

Vu la proposition du conseil de l'Institut Sociétés et Humanités du 6 décembre 2021 ;

Monsieur le Président donne la parole à M. Frédéric Attal, Directeur de l'Institut Sociétés et Humanités (ISH) qui propose aux membres d'instituer des aides sur critères pédagogiques aux étudiants de deuxième année de Master recherche afin de favoriser la mobilité à l'étranger et de s'engager sur la recherche telles que :

1/ aide accordée aux étudiants de master 2e année Aiad

Pour les étudiants inscrits dans un parcours de master en codiplomation avec une université étrangère, le parcours écritures créatives (master LLA) avec l'université de Sherbrooke (Canada), cette aide peut concerner au maximum 5 étudiants à hauteur maximum de 2 000 € soit un total de 10 000€ maximum d'aide à la mobilité pour les étudiants inscrits (aide accordée pour le transport/ le logement).

Le jury sera composé du Directeur de l'ISH ou son représentant + 2 Responsables pédagogiques de la mention (du parcours).

2/ aide accordée aux étudiants de Master recherche en deuxième année

Pour encourager à la recherche sur des sujets qui entrent dans les axes et projets de recherche de l'UPHF, soit 6 bourses d'un montant de 2 000€/bourse, soit 12 000€.

Sur ces thématiques :

- Economie, géographie, mobilités, patrimoine et tourisme (chaire patrimoine et tourisme, parcours Mobilités Environnement Et Tourisme)
- Ecritures créatives et/ou traductologie (parcours homonymes)
- Ethique et droit (parcours éthique)
- Management/finances (parcours master gestion et management)
- Art/numérique (parcours humanités numériques et créations numériques, master arts)
- Observatoire des extrémismes et signes émergents (parcours Histoire et Valorisation Culturelle à l'International ou Image, Son, Histoire).

Le jury sera composé du Directeur de l'ISH ou son représentant + 2 Responsables pédagogiques de la mention (du parcours) + le Directeur du LaRSH ou son représentant.

Les critères de sélection :

- avoir au minimum 16/20 de moyenne à son Master de première année.
- faire une présentation de 2 pages maximum du projet de recherche, méthodes et outils utilisés
- être dirigé par un enseignant chercheur du Master recherche concerné

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix les aides spécifiques attribuées aux étudiants de l'Institut Sociétés et Humanités (ISH).

Pour : 25 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Valenciennes, le 10 mars 2022

Abdelhakim Artiba
Président

